

20-03-20

ADJUDICATION DU CONTRAT DE BÉTONNAGE DU PUIITS DE
CHUTE SAINTE-CATHERINE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitation (appel d'offres #20-04) ont été demandées à 2 entreprises et que le 28 février à 11:00, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX
Construction Arcade	97,889.72 \$
Le Groupe Lefebvre M.P.R. inc.	122,908.28 \$

CONSIDÉRANT la lettre de la firme SNC-Lavalin, en date du 2 mars 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la réfection (bétonnage) du puits de chute Sainte-Catherine à l'entreprise Construction Arcade 1200, Bernard Lefebvre Laval, Québec, H7C 0A5, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 97,889.72 \$ (quatre-vingt-dix-sept mille neuf huit cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-douze cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres correspondant au #20-04.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.